



LE MICRO MÉCÉNAT CITOYEN

SOUTENEZ le projet d'Education Populaire de la MJC en prenant une ADHESION SOLIDAIRE défiscalisable ou en faisant un DON

La MJC de Cahors est une association reconnue d'intérêt général. Conformément aux dispositions de l'article 200-1 du code général des impôts, elle peut recevoir des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôts.

L'adhésion solidaire défiscalisable

Lors de son Assemblée Générale du samedi 11 juin 2016, les membres de l'association ont adopté la mise en place d'une **adhésion solidaire dont le montant a été fixé à 50 €.**

Pour cette nouvelle saison 2016/2017, tout adhérent adulte (21 et +) aura la possibilité de soutenir le projet de la MJC en prenant l'adhésion solidaire.

Au lieu de prendre une adhésion simple de 17 € (obligatoire), l'adhérent qui opte pour une adhésion solidaire à 50 € bénéficiera d'une **déduction sur son imposition 2016 de 33 €.**

Cette démarche solidaire présente pour l'adhérent un caractère neutre, puisque le coût réel de l'adhésion revient à 17 €.

Au même titre que l'adhésion simple, l'adhésion « solidaire » ouvre droit aux prérogatives classiques : vote à l'Assemblée Générale, éligibilité au Conseil d'Administration et au bureau.

Le Don défiscalisable

En faisant un don à la MJC, vous pouvez déduire 66% de ce don de votre impôt sur le revenu et ce quel que soit le montant versé.



**La Présidente
Josiane COSTES**